

# Débuter votre activité d'infirmier(e) libéral(e)



## 1 Attestation de validation de votre expérience professionnelle

- Compléter le formulaire de « Demande de validation de l'expérience professionnelle » disponible sur le site.
- Adresser par **courrier** au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste des pièces sur le formulaire)

### CGSS de la Réunion

- Site : [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Professionnel de santé / mes démarches
- Adresse courrier :  
CGSS de la Réunion—Direction Santé  
Service des Relations avec les Professionnels de Santé  
4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9

## 2 Validation de votre installation par le Conseil de l'Ordre

- Présenter votre attestation d'expérience professionnelle attestant de votre capacité à exercer en libéral
- Informer l'Ordre de votre installation / collaboration / association

### Ordre Interdépartemental des infirmiers REUNION – MAYOTTE

- Site : <http://reunion-mayotte.cidoi.fr/>

## 3 Formulaire de demande d'installation en zone surdotée

- Compléter le formulaire de « Demande d'installation en zone surdotée » disponible sur le site.
- Compléter « l'attestation de succession » disponible sur le site.

### CGSS de la Réunion

- Site : [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS: [psinstallation@cgss.re](mailto:psinstallation@cgss.re)

**ATTENTION :** doit **impérativement** être transmis par voie postale et en AR.

## 4 Conventionnement avec l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de « Demande d'installation à la Réunion » disponible sur le site.
- Adresser par **Mail** au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au format PDF :
  - ◇ Votre pièce d'identité
  - ◇ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
  - ◇ Votre RIB à usage professionnel
  - ◇ En cas d'exercice dans un centre hospitalier public : attestation de mise en disponibilité

### CGSS de la Réunion

- Site : [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS: [psinstallation@cgss.re](mailto:psinstallation@cgss.re)

## 5 Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Assister à la réunion d'information obligatoire fixée par le service RPS dans un délai **maximum** de trois mois à compter de votre conventionnement

Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : <https://formalités.inpi.fr> ou  
Déclaration <https://formalités.gouv.fr>  
Pour toutes demandes concernant votre activité libérale : 36 08  
Inscription à la CARPIMKO - site : [www.carpimko.com](http://www.carpimko.com)

Pour aller plus loin : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

La santé progresse avec vous

